

BANQUE DU CANADA





Louis Rasminsky, gouverneur de la Banque du Canada de 1961 à 1973, est décédé en septembre 1998 à l'âge de 90 ans.

Au cours de sa remarquable carrière d'homme public, M. Rasminsky a été un acteur influent de quelques-uns des événements les plus marquants de ce siècle sur la scène économique internationale.

Né à Montréal, il a grandi à Toronto et a fait ses études à l'Université de Toronto puis à la London School of Economics. En 1930, il a été embauché par la Société des Nations en tant que spécialiste des questions monétaires et bancaires.

En 1940, il est entré à la Banque, où il a mis sur pied le service de la recherche et des statistiques de la Commission de contrôle du change étranger. Il a occupé le poste d'adjoint au gouverneur de la Banque de 1943 à 1954 et a été nommé sous-gouverneur en 1955 avant d'être promu gouverneur en 1961.

Il convient de mentionner son importante contribution à la définition du cadre en vertu duquel la Banque et le gouvernement doivent régler tout différend au sujet de la conduite de la politique monétaire — un tel désaccord avait été en partie à l'origine de la démission de son prédécesseur, James Coyne.

L'influence de M. Rasminsky s'est exercée bien au-delà de la Banque. Porte-parole canadien très respecté à l'échelle internationale en matière économique, il a joué un rôle clé lors de la Conférence de Bretton Woods en 1944 à titre de président du comité chargé de rédiger les statuts du Fonds monétaire international. John Maynard Keynes lui a attribué le mérite d'avoir aidé à forger le consensus ayant donné naissance, au lendemain de la guerre, à un nouvel ordre international en matière de finance et de commerce.

Tout en assumant ses fonctions à la Banque, M. Rasminsky a représenté le Canada au Conseil d'administration du Fonds monétaire international de 1946 à 1962 et a occupé le poste d'administrateur à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de 1950 à 1962.

Il a été reçu Compagnon de l'Ordre du Canada en 1968.

Les personnes qui ont connu M. Rasminsky et travaillé avec lui conservent le souvenir d'un homme chaleureux, doué d'une intelligence exceptionnelle et d'une rare éloquence.

Bank of Canada • Banque du Canada

Gordon G. Thiessen
Governor - Gouverneur

Ottawa K1A 0G9

le 26 février 1999

L'honorable Paul Martin, c. p., député
Ministre des Finances
Ottawa

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre mon rapport pour l'année 1998 ainsi que les états financiers vérifiés de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



FAITS SAILLANTS

1 9 9 8

L'inflation s'est maintenue à un faible niveau pour la septième année d'affilée, et l'application de la fourchette cible de maîtrise de l'inflation de 1 à 3 % a été prolongée jusqu'en 2001.

L'année 1998 a été marquée par une grande nervosité sur l'ensemble des marchés financiers, et le personnel de la Banque a participé aux efforts internationaux visant à trouver des moyens de renforcer le système financier mondial.

À la fin de 1998, la Banque avait terminé les modifications qu'elle devait apporter à ses systèmes essentiels pour faire en sorte qu'ils soient fin prêts pour l'an 2000. Durant le premier semestre de 1999, elle entreprendra de nouveaux essais en collaboration avec des institutions du secteur financier.

Deux importants systèmes de compensation et de règlement qui servent à traiter les paiements de grande valeur ayant été officiellement placés sous la surveillance de la Banque, la solidité du système financier s'en est trouvée accrue.

La Banque a terminé la mise en place d'un système de distribution des billets de banque plus efficace et moins coûteux.

Le public a maintenant accès aux données du registre des soldes non réclamés à partir du site Web de la Banque.

Table des matières

Déclaration du gouverneur	5
Tour d'horizon de la Banque.....	10
Préparation au passage à l'an 2000	16
Compte rendu d'intendance	
La politique monétaire	20
La monnaie	23
Les services de banque centrale	25
Les services relatifs aux titres destinés aux particuliers.....	30
Sommaire financier.....	32
États financiers	36
Cadres supérieurs	47
Représentants régionaux.....	48



Couverture : Macédoine,
Antigonos Dôsôn,
tétradrachme, 229-221 av. J.-C.

Photographie de l'un des six
panneaux qui parent les
portes de bronze de l'entrée
principale du siège de la
Banque à Ottawa. Chacun
des panneaux est orné
de la réplique d'une pièce de
monnaie de la Grèce antique.

Photo : James Zagon



Notre engagement à l'égard des Canadiens

- Promouvoir le bien-être économique des Canadiens et, pour ce faire,
 - mettre en œuvre la politique monétaire de façon à maintenir la confiance en la valeur de la monnaie;
 - veiller à la fiabilité et à la solidité du système financier canadien;
 - émettre des billets de banque dont l'authenticité ne peut être mise en doute.
- Fournir des services de banque centrale et des services de gestion de la dette efficaces et efficaces.
- Communiquer ouvertement et efficacement nos objectifs et rendre compte de nos actes.

Gordon Thiessen



Déclaration du gouverneur

L'année qui vient de s'écouler a été difficile et préoccupante pour bon nombre de Canadiens. La crise apparue en Asie

du Sud-Est en 1997 s'est avérée plus tenace et plus grave qu'on ne l'avait prévu. En 1998, elle s'est propagée à d'autres régions, rendant les marchés financiers mondiaux nerveux et volatils, ce qui a entraîné d'importantes sorties de fonds dans certains pays en développement. Dans l'ensemble, le rythme de l'expansion économique à l'échelle mondiale s'est ralenti l'année dernière, et on s'attend à ce qu'il décélère encore un peu en 1999.

Trop souvent pendant l'année, les évaluations concernant la conjoncture internationale et ses répercussions sur l'économie canadienne ont été exagérément pessimistes. Compte tenu de la gravité des problèmes auxquels nous avons été confrontés, nous avons fait mieux que par le passé. Et cela est dû, je crois, au fait que les bases de notre économie sont plus solides qu'elles ne l'ont été depuis longtemps. En effet, les entreprises canadiennes ont investi dans les nouvelles technologies, les administrations publiques n'absorbent plus l'épargne pour financer leurs déficits et, grâce à la politique de maîtrise de l'inflation poursuivie par la Banque, le taux d'inflation est bas et stable.

Par contre, la baisse de la valeur externe du dollar canadien durant la majeure partie de 1998 a été une source de désarroi pour bien des Canadiens. Il est donc important que la Banque du Canada explique comment et pourquoi une telle baisse s'est produite.

Nous avons tendance au Canada, et cela nous est particulier, à comparer constamment nos prix, la valeur de nos actifs et nos revenus à ceux d'un autre grand pays industriel, les États-Unis. Ainsi, presque tout au long de 1997 et de 1998, lorsque le dollar américain affichait une grande vigueur par rapport à la très grande majorité des autres devises, beaucoup de Canadiens ont vu dans la dépréciation de notre monnaie vis-à-vis du billet vert un recul de leur bien-être économique. En réalité, la fermeté générale de la devise américaine n'était pas vraiment liée à ce qui se passait au Canada, mais plutôt à la bonne tenue de l'économie des États-Unis et à l'attrait qu'exercent les placements en dollars américains en période de crise internationale.

Cependant, il existe d'autres facteurs, plus propres à la situation canadienne, qui ont aussi fait pression à la baisse sur notre monnaie. Le repli marqué des cours des produits de base que nous exportons constitue la répercussion la plus directe qu'a eue sur notre économie la crise financière internationale. Même si les produits de base occupent une part de moins en moins grande de l'ensemble de nos exportations, ils représentent encore au-delà de 10 % de notre production totale. C'est pourquoi notre économie s'est durement ressentie, en particulier en Colombie-Britannique, de la chute de plus de 15 % qu'ont enregistrée les prix de ces produits l'an dernier. Il n'est donc pas étonnant que cela ait donné lieu à une baisse du cours du dollar canadien.



Il est vrai que la part de la dépréciation de notre monnaie liée au fléchissement des prix mondiaux des produits de base que nous exportons traduit une diminution de la prospérité économique des Canadiens. Mais celle-ci est attribuable à la faiblesse des cours de ces produits et non pas à celle de notre monnaie.

Des dispositions sont prises à l'échelle internationale pour faire en sorte que les marchés financiers aient accès à une meilleure information, que les institutions financières soient mieux réglementées et que les crises futures soient gérées plus efficacement afin d'en restreindre l'effet de contagion.

Jusqu'à la fin juillet, le recul du dollar canadien a été généralement ordonné. Puis, en août, la crise s'est étendue à la Russie, et les investisseurs de partout dans le monde se sont inquiétés de l'ampleur qu'elle pourrait prendre. Les marchés financiers sont devenus agités, et, au pays, on a observé certains signes laissant présager une perte potentielle de confiance envers les placements en dollars canadiens. La Banque du Canada est intervenue rapidement pour parer à une telle perte de confiance en relevant de façon marquée le taux officiel d'escompte.

Depuis, les taux d'intérêt directeurs à l'échelle mondiale se sont repliés, et bon nombre des craintes qu'entretenaient les investisseurs internationaux se sont atténuées. En conséquence, les prévisions alarmantes d'un « étranglement du crédit », d'une récession mondiale et d'une déflation exprimées au début de l'automne ont été pour la plupart pondérées ou abandonnées. Au pays, la Banque du Canada a abaissé le taux officiel d'escompte, annulant ainsi les trois quarts du relèvement effectué en août.

Toutefois, beaucoup de pays en développement ont été durement touchés par la crise. De plus, le Japon, qui est la deuxième puissance économique de la planète, est entré en récession, et la croissance de l'activité économique dans le monde a ralenti. Dans ce contexte, de nombreux Canadiens se demandent quelles mesures sont prises en vue de prévenir une nouvelle propagation de la crise ou une résurgence des événements de l'été et de l'automne.



Des représentants de la Banque assistent à une réunion des gouverneurs des banques centrales des pays du G10 à Bâle. De g. à dr. : Hans Tietmeyer, Bundesbank; Don Stephenson et Bernard Bonin, Banque du Canada; Jean-Claude Trichet, Banque de France



Il n'existe pas de solution simple pouvant empêcher à elle seule que de telles crises se produisent. Néanmoins, des initiatives ont été lancées et une série de changements sont en train de s'opérer actuellement au sein de la communauté internationale. Aucune de ces mesures n'est spectaculaire en soi, et il reste encore beaucoup à faire. Quoi qu'il en soit, des dispositions sont prises à l'échelle internationale pour faire en sorte que les marchés financiers aient accès à une meilleure information, que les institutions financières soient mieux réglementées et que les crises futures soient gérées plus efficacement afin d'en restreindre l'effet de contagion. Je crois que ces changements, qui sont expliqués en détail dans le présent rapport, contribueront à réduire les risques pour l'avenir.

À cause de toutes ces préoccupations d'ordre international, un événement d'importance pour la Banque est passé presque inaperçu. Au début de 1998, l'objectif de la politique monétaire, qui est fixé conjointement par le gouvernement fédéral et la Banque du Canada, a été réaffirmé et reconduit. La politique monétaire continuera donc de viser le maintien de l'inflation à l'intérieur d'une fourchette allant de 1 à 3 % jusqu'en 2001, année où la cible sera réévaluée en fonction de la définition de la stabilité des prix à long terme que l'on compte établir d'ici là. Il importe de souligner que, si la politique monétaire est axée sur une cible de maîtrise de l'inflation, cela ne signifie pas qu'elle ne se préoccupe pas d'objectifs économiques plus généraux. Un taux d'inflation bas et stable constitue la meilleure contribution que la Banque puisse faire pour aider l'économie canadienne à devenir plus efficiente, plus productive et plus stable aussi, c'est-à-dire exempte de fluctuations marquées au chapitre des revenus et de l'emploi. Depuis l'adoption de cibles officielles en matière d'inflation il y a huit ans, il s'agit de la troisième entente à ce sujet entre la Banque et le gouvernement. J'estime que cela dénote un consensus grandissant à l'égard du rôle qui convient à la politique monétaire.

Dans une autre section du *Rapport*, nous décrivons les nouveaux succès qu'a remportés la Banque en 1998 dans le maintien de la tendance de l'inflation à l'intérieur de la fourchette cible. Comme je l'ai déjà mentionné, notre bas taux d'inflation est l'un des facteurs qui ont permis à l'économie canadienne de faire face au climat économique défavorable qui a régné dans le monde durant la dernière année. Bien que la croissance de l'activité économique se soit ralentie considérablement en 1998 par rapport au rythme rapide qu'elle affichait en 1997, le nombre net d'emplois créés pendant l'année a été remarquable, atteignant 450 000, ce qui est largement supérieur à l'année précédente.

Nous abordons aussi dans le *Rapport* le défi du passage à l'an 2000. Nous expliquons les mesures que nous avons prises en vue d'éviter une perturbation possible des activités de la Banque. Ces mesures devraient rassurer les institutions financières

Le fait que la politique monétaire soit axée sur une cible de maîtrise de l'inflation ne signifie pas qu'elle ne se préoccupe pas d'objectifs économiques plus généraux. Un taux d'inflation bas et stable constitue la meilleure contribution que la Banque puisse faire pour aider l'économie canadienne à devenir plus efficiente, plus productive et plus stable aussi, c'est-à-dire exempte de fluctuations marquées au chapitre des revenus et de l'emploi.



qui traitent avec la Banque de même que le public sur la capacité continue de cette dernière de s'acquitter de ses responsabilités.

De façon plus générale, je trouve encourageants les efforts déployés jusqu'à maintenant par le secteur financier canadien pour adapter ses systèmes à l'an 2000. Il est peu probable que surviennent de graves perturbations. Il est toutefois admis que davantage doit être fait; aussi les institutions financières en sont-elles à mettre au point des plans d'urgence afin de pouvoir réagir rapidement aux problèmes imprévus.

Notre bas taux d'inflation est l'un des facteurs qui ont permis à l'économie canadienne de faire face au climat économique défavorable qui a régné dans le monde durant la dernière année.

Le *Rapport* traite aussi de la question de la contrefaçon des billets de banque canadiens. Bien que le nombre de faux billets ait augmenté, il n'a pas encore atteint des niveaux inquiétants. Cependant, par souci de prévoyance, la Banque a décidé de produire une nouvelle série de billets de banque, qui comporteront certains des dispositifs anticontrefaçon mis au point au cours des dernières années. Les travaux de conception de la nouvelle série de billets ont débuté; ces derniers seront plus modernes et plus sophistiqués, et nous espérons présenter la première coupure aux Canadiens d'ici deux à trois ans.

Parallèlement, nous consacrons plus d'efforts à sensibiliser au problème de la contrefaçon les personnes qui ont à manipuler des billets dans le cadre de leurs fonctions et nous collaborons avec la Gendarmerie royale du Canada et les autres services de police afin que les faux billets soient repérés et qu'un terme soit mis aux activités des faux-monnayeurs le plus tôt possible.

La section consacrée au Sommaire financier renferme un bilan de la revue et de la restructuration des activités que la Banque a entreprises il y a quatre ans et qui l'ont amenée à se concentrer davantage sur ses fonctions essentielles de banque centrale et à améliorer la façon dont elle s'en acquitte. En mettant l'accent sur la stratégie, la planification et la délégation, nous avons accru notre capacité de prévoir les événements et d'y réagir. En outre, la revue des activités a donné lieu à une réduction substantielle de nos dépenses. Le succès de cette entreprise témoigne de la qualité et de l'énergie des employés de la Banque, et je tiens à les remercier pour le travail exceptionnel qu'ils ont accompli.

Enfin, j'aimerais attirer votre attention sur l'hommage rendu au début du *Rapport* à la carrière remarquable de Louis Rasminsky, gouverneur de la Banque de 1961 à 1973, qui est décédé en septembre 1998. Je voudrais faire état de la dette qu'ont envers M. Rasminsky ceux d'entre nous qui lui ont succédé; celui-ci a en effet établi les normes élevées qui nous guident dans la conduite de la politique monétaire et la gestion de l'institution. Il a aussi contribué à définir clairement la relation entre la Banque et le gouvernement, telle qu'elle est énoncée dans la *Loi sur la Banque du Canada*.

TOUR D'HORIZON DE LA BANQUE





Les activités de la Banque du Canada

Les principales responsabilités dont la Banque est investie en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* peuvent être groupées en quatre grands domaines.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objectif de préserver la valeur de la monnaie et contribue à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens par l'entremise d'un taux d'inflation bas et stable.

Monnaie

La Banque est responsable de l'émission des billets de banque canadiens, sans doute son produit le plus connu. À ce titre, elle veille à la conception des billets (en accordant une attention particulière aux caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), à leur impression et à leur distribution, ainsi qu'à leur remplacement lorsqu'ils sont endommagés.

Services de banque centrale

La Banque offre des services bancaires aux institutions financières, au gouvernement fédéral et au public. Afin de promouvoir la fiabilité et la solidité du système financier, elle réglemente et soutient les principaux systèmes de compensation et de règlement au moyen desquels les institutions financières effectuent des opérations sur titres et des transferts de fonds. La Banque fait aussi office de banquier du gouvernement fédéral, ce qui l'amène à conseiller celui-ci sur des questions liées à la

Activités internationales

Le personnel de la Banque

- collabore avec différents ministères à l'étude de questions économiques et financières de portée internationale,
- participe aux réunions des grands organismes internationaux et
- prend part à des programmes d'aide technique aux pays en développement.

gestion de la dette publique, à lancer de nouveaux emprunts, à tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et à effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres. La Banque s'occupe également de la gestion des réserves de change du Canada. Par ailleurs, en guise de service au public, la Banque tient les soldes des comptes bancaires non réclamés et aide les propriétaires de ces comptes à récupérer leurs fonds.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

Des millions de Canadiens détiennent des obligations d'épargne du Canada et d'autres titres de dette émis par le gouvernement fédéral. Si la gestion de ces titres relève à présent de l'agence Placements Épargne Canada, il incombe à la Banque de tenir les registres des titres de dette et de fournir des services aux porteurs de titres au moyen de systèmes informatiques complexes et par l'entremise de centres de renseignements.



PHOTO : JAMES ZAGON

Le professeur David Laidler, conseiller spécial invité, effectue un exposé à l'intention des employés de la Banque. Le poste de conseiller spécial a été créé en 1998 pour permettre une plus grande diversification des opinions sur la politique monétaire au sein de la Banque.



Le fonctionnement de la Banque

Pour s'acquitter de ses fonctions, la Banque s'appuie sur un personnel hautement compétent formé de 1 300 employés réguliers et de près de 400 employés temporaires et contractuels, qui se répartissent dans ses onze départements.

Le Conseil de direction

Composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs, le Conseil de direction assume collectivement la responsabilité des affaires de la Banque. Il s'occupe notamment des grandes questions d'organisation et de stratégie ainsi que de la formulation et de la mise en œuvre de la politique monétaire.

Le Conseil de gestion

Le Conseil de gestion regroupe les membres du Conseil de direction, les conseillers et les chefs de département. Il se réunit régulièrement pour échanger des renseignements sur des questions

liées à la gestion de la Banque, examiner des projets de politique et établir des priorités dans le cadre de la planification à moyen terme.

Délégation et responsabilité

À la suite d'un examen de ses activités ayant permis de préciser ses fonctions et objectifs principaux, la Banque est devenue une organisation plus décentralisée, c'est-à-dire qui recourt davantage à la délégation. Les chefs de département sont responsables des opérations et de la prestation des services dans leurs secteurs et doivent rendre compte des résultats obtenus à l'un des quatre sous-gouverneurs de la Banque ou au premier sous-gouverneur. Des ententes, établies chaque année entre les chefs de département et le sous-gouverneur dont ils relèvent, définissent les résultats à atteindre et les ressources nécessaires pour y parvenir.



*Le Conseil de direction –
De g. à dr., assis : Tim Noël,
Sheryl Kennedy et Charles Freedman;
debout : Bernard Bonin, Paul Jenkins
et Gordon Thiessen*



Le régime de gestion

En vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur est responsable de la politique monétaire et de la direction des autres activités de la Banque. Pour sa part, le Conseil d'administration se voit confier la responsabilité de la surveillance générale de la Banque et certaines fonctions concernant la gestion des finances et des ressources humaines et l'administration générale. Par exemple, il prend part au processus de planification stratégique, examine les principales politiques administratives et approuve le budget et les méthodes comptables de la Banque.

La contribution la plus importante du Conseil au fonctionnement de la Banque est le choix de l'équipe de direction. Il nomme en effet le gouverneur et le premier sous-gouverneur (sous réserve de l'approbation du gouvernement), les sous-gouverneurs et, par l'entremise du Comité de direction, les conseillers et les chefs de département. En 1998, le Conseil a entamé le processus de sélection d'un premier sous-gouverneur pour remplacer Bernard Bonin, qui prendra sa retraite en 1999.

Toujours en 1998, les membres du Conseil se sont concentrés sur la planification de la relève à la Banque. Ils ont contribué à définir des plans concernant la composition de la future équipe de direction en portant une attention particulière à l'équité en matière d'emploi, au bilinguisme et aux compétences dans des domaines clés tels que la communication. Le Conseil a également approuvé la création du poste de conseiller spécial, qui doit être attribué tous les ans à un nouvel économiste invité. La direction de la Banque et le Conseil espèrent ainsi profiter d'une diversification des points de vue concernant la politique monétaire et permettre à des spécialistes de l'extérieur d'acquérir une connaissance directe de la Banque. La préparation au passage à l'an 2000 constitue une priorité, et, en cours d'année, le Conseil a désigné un groupe d'administrateurs pour surveiller les mesures

que prend la Banque en la matière. Le Conseil a aussi participé à la définition des objectifs à moyen terme de l'institution et a évalué la mesure dans laquelle celle-ci a réussi à atteindre ses précédents objectifs. Bien qu'il ne soit pas directement responsable de la politique monétaire, le Conseil a examiné les méthodes de collecte de l'information, de recherche et d'analyse qui appuient la prise de décision dans ce domaine et a rencontré des représentants du Fonds monétaire international à des fins de comparaison avec d'autres pays.

Toujours attentif à l'efficacité du régime de gestion, le Conseil a entrepris d'implanter à la Banque les meilleures pratiques et principes en vigueur dans les secteurs public et privé. Au cœur du processus se trouve le Comité du régime de gestion, qui a été créé en 1996. Celui-ci est composé des quatre administrateurs externes siégeant au Comité de direction et est présidé par l'administrateur principal. Le Comité du régime de gestion se réunit plusieurs fois par an pour passer en revue des questions de procédure telles que la fréquence et le calendrier des réunions du Conseil, examiner le cycle annuel des décisions portées à son attention, évaluer le type de renseignements qui lui sont fournis et juger de leur qualité. Par ailleurs, dans le cadre de chaque réunion du Conseil, l'administrateur principal préside des séances réservées aux seuls administrateurs externes. Ce processus garantit au Conseil l'indépendance dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités de surveillance.

Afin d'assurer l'efficacité de ses pratiques, le Conseil procède chaque année à un bilan global de ses activités. De l'évaluation de 1998, il ressort que le Conseil estime que les structures appropriées sont en place et qu'il reçoit l'information nécessaire pour pouvoir exercer ses fonctions d'intendance des affaires de la Banque.



Judith Maxwell*, C.M.
Ottawa,
Ontario
Administratrice
principale



Présidente du
Comité du régime
de gestion

Winston Baker
St. John's,
Terre-Neuve



Président du Comité
de la planification
et du budget

J. Bernard Boudreau
Halifax,
Nouvelle-Écosse



Walter Dubowec*, F.C.A.
Winnipeg,
Manitoba



Président du Comité
de la vérification

Raymond Garneau*, O.C.
Westmount,
Québec



Président du Comité
des ressources humaines
et de la rémunération

James S. Hinds, c.r.
Sudbury,
Ontario



Président du Comité
des immeubles

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est constitué de douze administrateurs externes, du gouverneur et du premier sous-gouverneur. Le sous-ministre des Finances y siège également, mais n'a pas droit de vote. Les administrateurs sont nommés par le ministre des Finances (sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil) pour un mandat renouvelable de trois ans. Étant donné qu'ils viennent des divers coins du pays, ils assurent un lien important entre la Banque et leur région.

Les membres du Conseil d'administration tiennent au moins sept réunions par année et siègent aussi à divers comités permanents. Le Comité de direction, qui est formé de quatre administrateurs externes, du gouverneur, du premier sous-gouverneur et du sous-ministre des Finances, est habilité à s'occuper de toute question qui entre dans les attributions du Conseil et se réunit lorsqu'il n'est pas pratique d'en convoquer tous les membres. Le Comité de la planification et du budget et le Comité des ressources humaines et de la rémunération jouent un rôle important dans l'approbation des principaux plans de gestion financière et de dotation en personnel. Le Comité des ressources humaines et de la rémunération est chargé également d'évaluer le rendement du gouverneur et du premier sous-gouverneur. Les autres comités sont le Comité des immeubles, le Comité de la vérification et le Comité du régime de gestion.



Barbara Hislop
Vancouver,
Colombie-Britannique



Aldéa Landry, c.r.
Moncton,
Nouveau-Brunswick



Paul Massicotte
Saint-Laurent,
Québec



James S. Palmer †, c.r.
Calgary,
Alberta



Barbara Stevenson*, c.r.
Charlottetown,
Île-du-Prince-Édouard



C. Scott Clark **
Sous-ministre des Finances
(membre d'office)

* Membre du Comité de direction et du Comité du régime de gestion
** Membre du Comité de direction
† M. Palmer a démissionné en septembre 1998.

Nota
M. Harold MacKay, c.r., de Regina, en Saskatchewan, a été nommé membre du Conseil en janvier 1999.

PRÉPARATION AU PASSAGE À L'AN 2000





Le défi à relever

Il est reconnu que le risque de défaillance des systèmes informatiques lors du passage à l'an 2000 est un problème auquel il faut s'attaquer si l'on veut prévenir ou limiter d'éventuelles interruptions de service qui pourraient avoir des répercussions économiques relativement étendues. La Banque travaille depuis plusieurs années à préparer ses systèmes informatiques et collabore avec les secteurs public et privé pour réduire au maximum l'incidence du bogue de l'an 2000 sur le système financier canadien.

La situation à la Banque

L'émission et la distribution des billets de banque, le règlement des transactions financières et les fonctions d'agent financier du gouvernement fédéral comptent parmi les activités les plus importantes de la Banque. Dans le cadre de son rôle d'agent financier, celle-ci se charge notamment du paiement des intérêts sur les titres d'État et de la prestation de services bancaires au gouvernement.

En 1997, la Banque a dressé l'inventaire des systèmes auxquels elle a recours pour appuyer ces fonctions et a cerné les composantes qui n'étaient pas adaptées à l'an 2000. Elle a ainsi pu constater que sa situation à cet égard était bonne, ce qui s'explique dans une large mesure par la mise à niveau ou le remplacement d'un grand nombre de systèmes au cours des dernières années. Par la suite, la Banque a établi un calendrier pour faire en sorte que ses systèmes essentiels soient soumis à tous les essais requis et qu'ils soient fin prêts pour l'an 2000. À la fin du mois de décembre 1998, les principaux systèmes de la Banque qui devaient être revus l'avaient tous été. Très peu nombreux, les nouveaux systèmes, dont l'élaboration sera achevée d'ici la fin de cet été, seront également adaptés à l'an 2000. Quant à ceux qui le sont déjà, il a été convenu de limiter les modifications qui pourraient leur être apportées en décrétant un gel surveillé des ajouts ou changements aux systèmes.

La collaboration avec les secteurs public et privé

La Banque mène la plupart de ses activités conjointement avec des partenaires des secteurs public et privé. Leur collaboration est bien entendu très étroite dans le cadre de la préparation au passage à l'an 2000. Des essais communs de systèmes automatisés ont déjà commencé et s'achèveront au printemps et à l'été 1999.

La Banque travaille depuis plusieurs années à préparer ses systèmes informatiques et collabore avec les secteurs public et privé pour réduire au maximum l'incidence du bogue de l'an 2000 sur le système financier canadien.

Système financier

Des représentants du ministère des Finances, de la Banque du Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières et de la Société d'assurance-dépôts du Canada se rencontrent régulièrement pour échanger des informations sur les efforts de préparation des différents acteurs du secteur financier. La Banque porte une attention particulière aux principaux systèmes de compensation et de règlement tels que le système de transfert de paiements de grande valeur et le Service de compensation des titres d'emprunt. Les exploitants de ces systèmes ont déclaré avoir

accompli d'excellents progrès dans l'adaptation de ceux-ci à l'an 2000. Le Bureau du surintendant des institutions financières, qui supervise les activités de plus de 400 institutions (banques, sociétés de fiducie ou de prêt et compagnies d'assurance constituées en vertu d'une loi fédérale), a établi des échéances que celles-ci doivent respecter dans le cadre de leur préparation au passage à l'an 2000. La grande majorité d'entre elles ont atteint les objectifs fixés pour décembre 1998.

Billets de banque

La Banque travaille en partenariat avec les institutions financières pour faire face à une hausse possible de la demande de billets de banque vers la fin de l'année 1999. Elle en conserve d'habitude d'importants stocks pour répondre à la demande du public en période de pointe ou dans des circonstances exceptionnelles, comme à l'occasion de la tempête



de pluie verglaçante qui a frappé l'est du pays au début de 1998. Bien que la Banque ne s'attende pas à une augmentation considérable de la demande, il importe que les Canadiens soient convaincus qu'il y aura suffisamment de billets pour répondre à leurs besoins à l'approche du passage à l'an 2000. Par conséquent, les réserves seront augmentées de façon notable en 1999. Il est prévu d'imprimer des billets supplémentaires et on a commencé à stocker de vieux billets qui auraient normalement été détruits.

Obligations d'épargne du Canada et titres négociables

La Banque tient le registre informatisé de renseignements sur les propriétaires d'obligations d'épargne du Canada et d'autres titres au détail, et verse les intérêts en fonction des données qui y sont répertoriées. Les principaux systèmes qui prennent en charge le registre ont été complètement refaits et sont adaptés à l'an 2000. La Banque est convaincue que ce dernier continuera de fonctionner sans problème après le 31 décembre 1999. Les essais internes effectués sur les systèmes qui servent à l'émission des bons du Trésor et des obligations négociables du gouvernement fédéral ainsi qu'aux paiements d'intérêts correspondants ont été réussis. Les essais qui doivent se tenir conjointement avec d'autres institutions se dérouleront pour la plupart au premier semestre de 1999.

Les plans d'urgence

La Banque est convaincue que d'éventuels dysfonctionnements liés au bogue de l'an 2000 ne l'empêcheront pas d'assumer ses responsabilités. Elle élabore toutefois des plans d'urgence pour faire face à tout problème susceptible de toucher ses

systèmes essentiels. De plus, elle travaille aux côtés d'organismes gouvernementaux et privés à l'établissement de plans d'urgence qui seraient mis en application dans le cas – peu probable – où les flux de paiements viendraient à s'interrompre.

Le bon déroulement des opérations de la Banque et du secteur financier dépend de la fourniture de services de base comme la distribution d'électricité et les télécommunications. Au Canada, les fournisseurs de ces services ont commencé voici quelque temps déjà à se préparer au passage à l'an 2000. Les progrès qui ont été réalisés à ce jour permettent de penser que d'éventuelles perturbations de ces services n'auraient que des répercussions limitées et localisées sur le secteur financier.

Dépenses liées au passage à l'an 2000

On prévoit que le coût des ressources supplémentaires dont la Banque aura eu besoin de 1997 à 1999 pour relever le défi du passage à l'an 2000 avoisinera les 14 millions de dollars. Le recours aux services d'experts-conseils en technologie de l'information explique le gros des dépenses engagées. À l'interne, il aura également fallu consacrer l'équivalent d'environ 55 années-personnes aux préparatifs du passage à l'an 2000. Près de la moitié de l'enveloppe budgétaire prévue avait été dépensée à la fin de 1998, en grande partie pour adapter à l'an 2000 les systèmes essentiels. Les fonds restants seront réservés à la réalisation des essais de ces systèmes avec des tiers, à l'élaboration finale des plans d'urgence et à l'adaptation à l'an 2000 des systèmes non essentiels. Ces travaux devraient être terminés d'ici le troisième trimestre de 1999.

COMPTE RENDU D'INTENDANCE





La politique monétaire

La politique monétaire a pour objectif de contribuer au relèvement du niveau de vie de tous les Canadiens par l'entremise d'un taux d'inflation bas et stable. Plus précisément, la Banque vise à contenir l'inflation, mesurée par le taux annuel de variation de l'indice des prix à la consommation, à l'intérieur d'une fourchette cible établie conjointement avec le gouvernement. Depuis 1995, les limites de cette fourchette sont de 1 et 3 %.

Pour mettre en œuvre la politique monétaire, la Banque se sert de l'influence qu'elle a sur les taux d'intérêt à court terme et, par ricochet, sur les conditions monétaires. Le concept de conditions monétaires saisit l'influence combinée que les taux d'intérêt à court terme et le taux de change du dollar canadien ont sur l'économie. Les modifications des conditions monétaires agissent de façon indirecte sur l'inflation, et elles sont généralement ressenties pendant une période allant de 18 à 24 mois.

Maintien des cibles de maîtrise de l'inflation

Vers le début de 1998, le gouvernement et la Banque ont convenu de prolonger jusqu'à la fin de 2001 l'application de la fourchette visée en matière d'inflation. Tous deux jugeaient utile de laisser s'écouler une plus longue période pendant laquelle l'économie pourrait faire la

preuve qu'elle peut bien fonctionner dans un climat de faible inflation avant de déterminer quelle cible à long terme serait compatible avec la stabilité des prix. La Banque a souligné de nouveau qu'étant donné que les mesures de politique monétaire ne se répercutent sur l'inflation qu'après un certain temps, elle continuerait de chercher à ramener vers le milieu de la fourchette cible, sur une période de deux ans environ, le taux de l'inflation *tendancielle* (estimé à l'aide de l'indice de référence constitué de l'IPC dépouillé des composantes volatiles que sont l'alimentation et l'énergie ainsi que de l'effet des changements des impôts indirects).

Le renforcement de la discipline au sein de notre processus interne de prise de décision constitue l'un des principaux avantages que l'application des cibles nous a procurés.

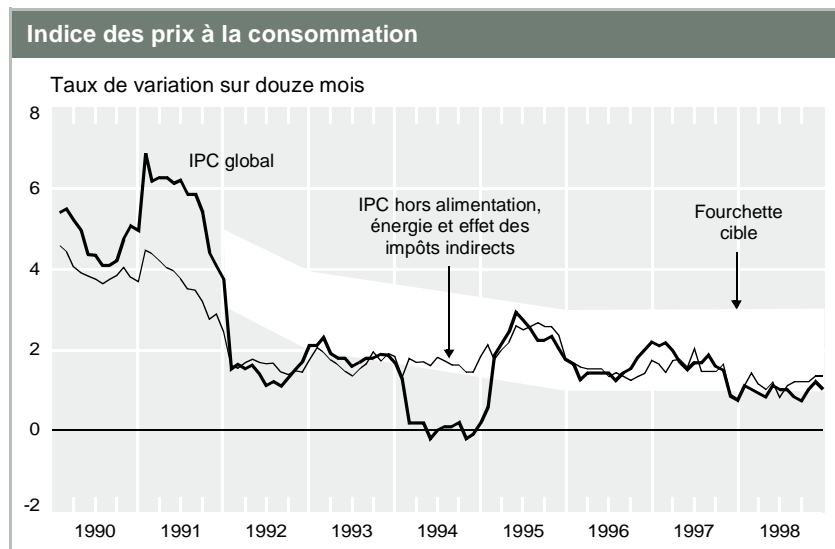
Gordon Thiessen
Les cibles de maîtrise de l'inflation :
l'expérience canadienne
Conférence Gibson donnée en 1998

Atteinte de la cible

L'inflation mesurée par l'indice de référence utilisé par la Banque a oscillé autour de la limite inférieure de la fourchette cible pendant toute l'année 1998 et a clôturé l'année à 1,4 %. L'évolution défavorable de l'économie mondiale, qui s'est traduite par un ralentissement plus prononcé qu'on ne l'avait prévu du rythme d'expansion de l'activité au pays et par des pressions à la baisse sur les prix des biens importés, a maintenu l'inflation à ce niveau. Toutefois, la chute du cours du dollar canadien, en provoquant une majoration des prix dans certains secteurs, est venue tempérer ces pressions. La croissance de l'indice global des prix à la consommation a été plus lente que celle de l'indice de référence, soit d'à peine 1 %, en raison du fléchissement des prix du pétrole.

Au cours de la dernière année, la conjoncture internationale a fait naître énormément d'incertitude sur les plans économique et financier. Les conséquences les plus graves de cette évolution pour l'économie canadienne ont été la réduction des cours mondiaux des produits de base et l'effet perturbateur de la volatilité des marchés financiers sur la confiance des entreprises et des consommateurs.

Le Canada ayant un taux de change flottant, la majeure partie de l'ajustement a pris la forme d'une dépréciation du dollar canadien plutôt que de pressions déflationnistes sur la production, l'emploi et les salaires. Pendant que cet ajustement s'opérait, la Banque devait veiller à prévenir une éventuelle perte de con-





fiance dans les investissements en dollars canadiens. Sa tâche est devenue plus ardue vers la fin de l'été, lorsque la nervosité s'est accrue sur les marchés financiers mondiaux, après que la Russie eut décidé d'imposer un moratoire sur le remboursement de sa dette. Dans ce climat de grande instabilité, les cibles de maîtrise de l'inflation ont fourni à la conduite de la politique monétaire l'orientation à moyen terme dont elle avait besoin.

Le taux d'inflation attendu à long terme qui se dégage d'enquêtes menées auprès des prévisionnistes du secteur privé est demeuré légèrement inférieur au point médian de la fourchette cible. L'écart entre le rendement des obligations d'État classiques et celles indexées sur le coût de la vie s'est encore rétréci, ce qui indique que les investisseurs croient de plus en plus fermement que l'inflation restera à de bas niveaux à long terme.

Vers une meilleure compréhension de la politique monétaire

Dans un contexte de grande incertitude économique et financière, les bureaux régionaux de la Banque, créés en 1997, ont joué un rôle clé dans l'explication des enjeux de la politique monétaire. Les employés de ces bureaux ont assisté les administrateurs et les membres du Conseil de direction de la Banque dans leurs activités de liaison externe aux quatre coins du pays. Ils ont fait de nombreux exposés devant des gens d'affaires, des universitaires et des associations communautaires, établi des liens avec des représentants des administrations provinciales et augmenté considérablement le nombre d'entreprises et d'associations industrielles qu'ils visitent et le territoire qu'ils couvrent. Ces rencontres sont pour la Banque des occasions privilégiées d'expliquer la politique monétaire et de recueillir des renseignements sur l'évolution économique.

Évaluation de la situation internationale

Étant donné que l'évolution de la situation internationale influence l'économie et les marchés financiers canadiens, la Banque consacre beaucoup de temps et d'efforts à comprendre et à prévoir ce qui se passe

ailleurs. Notamment, elle entretient des relations étroites avec les grandes organisations économiques et financières internationales, en vue d'échanger des renseignements et de débattre de différents points de vue.

Par ailleurs, la Banque a aussi été l'hôte en 1998 de la Cinquième réunion des gouverneurs des banques centrales des pays francophones. Les participants, venant de 18 pays et du Fonds monétaire international, avaient été invités à comparer les défis que présentent leurs régimes de taux de change respectifs.

La fourchette cible de l'inflation adoptée par la Banque du Canada aux fins de la mise à exécution de la politique monétaire a permis avec succès d'abaisser l'inflation et de la maintenir à un niveau peu élevé.

Énoncé de la mission du FMI
au Canada
30 novembre 1998

Recherche et analyse

La formulation de la politique monétaire se fonde sur des recherches et des analyses. Pour assurer la solidité de ses travaux, la Banque entretient des relations avec des universitaires et d'autres chercheurs, établis au Canada et à l'étranger. Cela implique la constitution d'un réseau de contacts, l'organisation de colloques, la présentation de communications à des colloques tenus à l'extérieur de la Banque ainsi que la publication d'études. Pour apporter à la formulation de la politique monétaire un éclairage additionnel de l'extérieur de la Banque, un poste de conseiller spécial a été créé en 1998. Ce poste d'économiste invité a été comblé en août dernier, pour une durée d'un an, par David Laidler, professeur à l'Université Western Ontario. M. Laidler est l'un des professeurs

Marchés des changes

Une enquête sur l'activité des marchés des changes menée en 1998 par les banques centrales de 43 pays a révélé que le marché canadien est le onzième en importance au monde – le montant des opérations qui y sont effectuées atteignant environ 37 milliards de dollars É.-U. par jour – et que le dollar canadien se classe au septième rang des devises les plus échangées.



Le taux de change et la stabilité des prix

Le taux de change constitue un prix important au sein de l'économie canadienne. Il influence le montant que les Canadiens doivent payer pour les produits et services importés et celui que les producteurs canadiens obtiennent pour les biens qu'ils exportent, y compris les produits de base. Les prix des biens importés ou exportés se répercutent à leur tour sur les profils de dépense des consommateurs et les décisions des producteurs canadiens en matière de production et de prix.

Un taux de change flottant peut contribuer à contenir l'inflation à l'intérieur de la fourchette visée en protégeant les prix intérieurs de l'incidence de l'inflation qui pourrait sévir à l'étranger et en permettant aux autorités monétaires de stimuler ou de freiner, selon les besoins, la demande de produits canadiens. Si le taux de change était fixe, l'ajustement aux chocs, internes et externes, s'opérerait par l'entremise des salaires et des prix et se traduirait par des variations plus marquées de la production et de l'emploi.

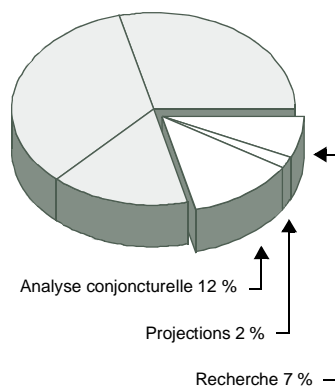
Par ailleurs, les cibles de maîtrise de l'inflation au Canada fournissent à notre taux de change flottant un point d'ancrage vital. Sans celui-ci, le libre flottement pourrait être la cause d'une perte de confiance dans la valeur de la monnaie, tant sur les marchés mondiaux que canadiens.

Le maintien de la stabilité des prix est la meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter à l'amélioration de l'activité économique, et un taux de change flottant est un élément indispensable au succès d'une telle entreprise.

d'économique les plus éminents au Canada et une autorité mondiale en matière d'économie monétaire.

Les recherches menées en 1998 ont été axées sur la conduite de la politique monétaire en contexte d'incertitude, sur les conséquences de la rigidité à la baisse des salaires nominaux pour le choix d'une cible à long terme en matière d'inflation et sur les causes et la prévention des crises de change à l'échelle internationale. La Banque a aussi tenu un colloque au cours duquel des opérateurs des marchés et des chercheurs d'universités et d'autres banques centrales ont discuté de l'information véhiculée par les prix pratiqués sur les marchés financiers. Les actes de ce colloque seront publiés au printemps 1999. Le prochain colloque, qui aura lieu cet automne, portera sur le rôle des agrégats monétaires dans la transmission de la politique monétaire.

Dépenses d'exploitation liées à la formulation de la politique monétaire



Dépenses d'exploitation

La formulation et la mise en œuvre de la politique monétaire ont entraîné des dépenses de près de 41 millions de dollars en 1998, ce qui représente environ 21 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit là d'une augmentation de quelque 3 millions de dollars, soit 8 %, par rapport à 1997, qui tient notamment à la hausse des

coûts de l'informatique et à l'expansion des programmes de communication, notamment dans les nouveaux bureaux régionaux de la Banque.

La monnaie

Les Canadiens règlent chaque année des milliards de transactions au moyen de billets de banque et de pièces de monnaie. Ils s'attendent à ce que la Banque du Canada leur fournisse des billets qui offrent une bonne protection contre la contrefaçon et à ce qu'elle gère l'offre de billets de la façon la plus économique possible. Afin d'atteindre ces objectifs, la Banque a adopté plusieurs mesures en 1998. Elle a étendu et intensifié ses efforts pour sensibiliser le public aux éléments de sécurité dont sont pourvus les billets authentiques; elle a poursuivi ses travaux de recherche et développement sur la technologie et les caractéristiques de sécurité propres aux billets et, enfin, elle a achevé de mettre en place un nouveau système de distribution des billets.



Prévention de la contrefaçon

Les cas de contrefaçon demeurent relativement peu nombreux au Canada et ne représentent qu'une fraction infime de la valeur totale des billets en circulation. Toutefois, leur nombre a augmenté ces derniers temps. La valeur des faux billets retirés de la circulation en 1998 était deux fois supérieure à celle de l'année précédente, en raison principalement d'un accroissement marqué du nombre de billets de 100 dollars contrefaits. En effet, un certain nombre de faux billets de 100 dollars de très bonne qualité sont apparus au deuxième semestre de 1998 et ils semblent tous provenir de la même source. Ils se distinguent particulièrement par la reproduction très réussie des microcaractères qu'on retrouve sur les billets authentiques.

On peut quand même déterminer qu'un billet est faux si la vignette de sûreté, ce rectangle de pellicule réfléchissante qui se trouve dans le coin supérieur gauche des coupures de 20, 50, 100 et 1 000 dollars, ne passe pas de l'or au vert lorsqu'on l'incline. Un billet contrefait n'a pas non plus les autres éléments de sécurité incorporés aux billets authentiques et dont l'apparence et la texture sont uniques, comme l'impression en relief du portrait.

Un public qui reconnaît facilement les éléments de sécurité dont sont pourvus les billets de banque authentiques demeure la meilleure arme contre la contrefaçon. En 1998, la Banque a produit un film vidéo à

Un public qui reconnaît facilement les éléments de sécurité dont sont pourvus les billets de banque authentiques demeure la meilleure arme contre la contrefaçon.

cet effet dans le cadre de son programme de sensibilisation sur la monnaie. Ce film s'ajoute aux affiches et aux dépliants lancés en 1997. Le personnel de la Banque a fait des exposés devant des caissiers de commerces et d'institutions financières et devant des policiers afin de les aider à mieux reconnaître les principaux éléments de sécurité des billets de banque authentiques. De plus, près d'un million de dépliants ont été distribués dans les institutions financières et les bureaux de tourisme provinciaux à l'intention de la population en général.

On peut obtenir des renseignements additionnels sur la façon d'identifier les faux billets de banque en composant le 1 888 513-8212.

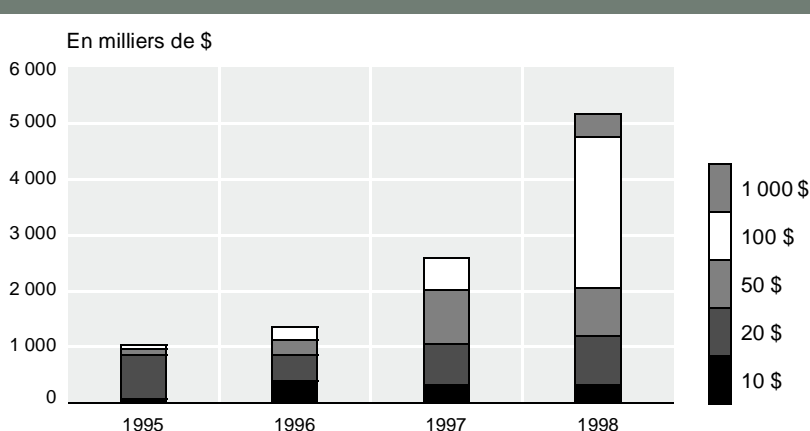
La Banque renseigne aussi le public canadien sur les particularités des billets authentiques par l'entremise d'exposés présentés par ses représentants régionaux et d'activités organisées par le Musée de la monnaie à Ottawa.

Par ailleurs, la Banque collabore étroitement avec les services de police, notamment la GRC, qui est responsable de l'application des lois relatives à la contrefaçon dans tout le pays.

Recherche et développement

Les travaux de recherche et développement de la Banque sur la technologie et les éléments de sécurité propres aux billets de banque constituent un moyen de défense majeur contre la contrefaçon. Ces travaux sont axés sur l'élaboration de techniques devant permettre de contrer les menaces découlant des progrès de la technologie en matière de reproduction de documents ainsi que sur l'amélioration des techniques de production et de distribution des billets. En 1998, ils ont porté essentiellement sur les nouveaux dispositifs anticontrefaçon et les matériaux sur lesquels les billets de banque peuvent être imprimés. La phase actuelle de recherche et développement se poursuivra au cours des deux ou trois prochaines années et aboutira au lancement du premier billet d'une nouvelle série. La Banque cherche ainsi à mettre au point de nouveaux billets offrant une meilleure protection contre les techniques de contre-

Montant des faux billets retirés de la circulation





façon actuelles, à savoir des billets qui pourront être modifiés au fil des ans pour faire obstacle aux menaces que poseront les innovations futures. Pour mener à bien cette entreprise, elle fait appel à l'expertise des sociétés d'impression de billets de banque, des organismes d'application de la loi et des grands instituts d'émission étrangers. Elle consulte également à ce sujet des particuliers, des personnes ayant une déficience visuelle ainsi que des représentants du gouvernement. Enfin, elle explore la possibilité d'imprimer les billets de banque sur du polymère ou sur un matériau à base de polymère. Ces matériaux pourraient accroître la sécurité et la durée de vie des billets et ainsi engendrer des économies substantielles.

Mise en place du nouveau système de distribution des billets de banque

En janvier 1998, la Banque du Canada et les grandes institutions de dépôt canadiennes participantes ont achevé la mise en place d'un nouveau système de distribution des billets de banque. Ce système est plus efficace et moins coûteux que le précédent, dont le fonctionnement était assuré par les neuf agences de la Banque réparties sur tout le territoire canadien. En vertu du nouveau système, les institutions participantes s'occupent ensemble de la gestion des flux de billets en collaboration avec la Banque. Celle-ci demeure responsable de la distribution des billets au moment de leur mise en circulation initiale, de la tenue des relevés des stocks de billets dans le système, du retrait des billets devenus impropres à la circulation et du contrôle de la qualité et de l'authenticité des billets. Il s'agit dans ce dernier cas de l'une des tâches majeures qui incombent au personnel des bureaux régionaux de Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.

Par ailleurs, la Banque traite avec la Monnaie royale canadienne (qui est responsable de la production et de la distribution des pièces de monnaie) de sujets d'intérêt commun, notamment la distribution des pièces aux institutions financières.

Dépenses d'exploitation

Les activités relatives à la fonction Monnaie ont coûté 56 millions de dollars en 1998, ce qui représente environ 29 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Il s'agit d'une baisse de près de 10 millions de dollars ou d'environ 15 % par rapport à 1997. Cette réduction est attribuable à l'instauration du nouveau système

de distribution des billets de banque et à la diminution des besoins en billets.

Les services de banque centrale

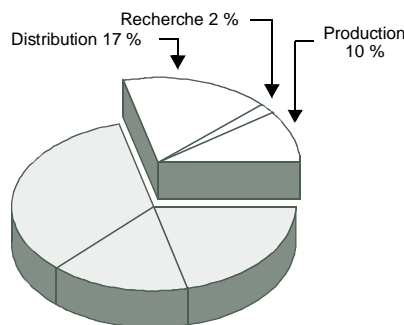
Les services de banque centrale englobent un vaste éventail d'activités. Bon nombre d'entre elles, qui sont menées par la Banque et d'autres organismes gouvernementaux de concert avec le secteur financier, visent à promouvoir la fiabilité et la solidité

du système financier. Les autres concernent les services offerts à divers clients, dont le gouvernement fédéral, les institutions financières

et le public. L'objectif de la Banque est de fournir ces services

de la façon la plus efficace et efficace possible.

Dépenses d'exploitation liées à la monnaie





Fiabilité et solidité du système financier canadien

Loi sur la compensation et le règlement des paiements

La *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* confère à la Banque du Canada la responsabilité de la surveillance des principaux systèmes de compensation et de règlement au pays. Ces systèmes jouent un rôle vital dans le bon fonctionnement de l'économie canadienne. La Banque a pour tâche de veiller à ce que des mécanismes appropriés soient en place pour assurer la gestion et le contrôle des risques associés à ces systèmes, de sorte que le système financier ne soit pas gravement perturbé en cas de défaillance d'un participant.

Au début de 1998, le Service de compensation des titres d'emprunt (SECTEM) a été assujéti à la surveillance de la Banque en vertu des dispositions de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. Une décision similaire a été prise au début de 1999 pour le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV). Ces décisions n'ont pas entraîné de modifications majeures des mécanismes de contrôle des risques incorporés à ces systèmes puisque la Banque avait participé étroitement à leur conception. Elles ont par contre

renforcé la certitude juridique que les obligations des participants au système seront réglées conformément aux règles du système même en cas de défaillance d'un participant.

Le STPGV devient pleinement opérationnel

Le système de paiement du Canada est devenu plus sûr et plus efficace vers le début de 1999 lorsque le STPGV, après quelques retards imprévus, est devenu pleinement opérationnel. Ce nouveau système électronique de paiement est le pivot du système de paiement national car il constitue un mécanisme central vital pour la réduction et le contrôle du risque systémique. Les autres grands systèmes de compensation et de règlement, tels que le SECTEM, auront recours au STPGV pour assurer le règlement des obligations de paiement entre leurs participants.

Prise en charge des titres du marché monétaire par le SECTEM

La sûreté et l'efficacité du secteur financier ont été renforcées en 1998 par suite de la prise en charge par le SECTEM du traitement de plus de 150 milliards de dollars de titres du marché monétaire émis par les entreprises du secteur privé. Ces titres sont maintenant négociés, et les obligations de paiement correspondantes réglées, au sein d'un système qui limite efficacement les risques. Comme il n'est plus nécessaire désormais de procéder à la livraison des titres et à l'échange des effets de paiement, des gains d'efficacité ont été réalisés.

En plus des titres à court terme du secteur privé, ce système traitait à la fin de 1998 au-delà de 380 milliards de dollars d'effets du gouvernement canadien.

Rôle d'agent de règlement

Pour réduire davantage les risques au sein du système financier, la Banque du Canada a accepté de faire office d'agent de règlement pour le SECTEM. En acceptant ce rôle, elle permet que soit éliminé le « risque du banquier », c'est-à-dire le risque d'une défaillance d'une institution financière privée faisant office d'agent de règlement.

Compensation et règlement

Un système de compensation et de règlement assure le traitement et le règlement des obligations de paiement entre les divers participants au système (habituellement les institutions financières). Par exemple, le Service de compensation des titres d'emprunt, exploité par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, est un système électronique de compensation et de règlement des transactions sur obligations libellées en dollars canadiens et sur titres du marché monétaire. Le système de transfert de paiements de grande valeur exploité par l'Association canadienne des paiements est un système de transfert de fonds en temps réel des paiements en dollars canadiens d'un montant très élevé ou dont le moment du règlement est critique.



Systèmes de compensation et de règlement des opérations de change

La Banque continue de tenir des discussions avec les exploitants des systèmes de compensation et de règlement et les participants à ces systèmes dans le but de réduire et même d'éliminer le risque associé au règlement des opérations de change. Les discussions portent sur les dispositions à adopter en vue du règlement de la portion de ces transactions qui est effectuée en dollars canadiens et sur le rôle de la Banque en tant qu'agent de règlement de ces systèmes. L'une des propositions avancées consiste à ramener à 0 h 30, les jours ouvrables, le début des activités de la Banque, du STPGV et du SECTEM, afin de faire coïncider leurs heures d'exploitation avec celles des systèmes d'Europe et d'Extrême-Orient.

Prestation de services bancaires au gouvernement fédéral

Gestion de la dette publique et de la trésorerie du gouvernement

En sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque conseille celui-ci sur la gestion de la dette publique et se charge du placement par adjudication des nouvelles émissions de bons du Trésor et d'obligations sur les marchés canadiens. En 1998, elle a tenu plus de 50 de ces adjudications. Par ailleurs, à titre de banquier du gouvernement, la Banque gère aussi la trésorerie de ce dernier; elle a également recours, pour ce faire, au processus d'adjudication. Afin de maximiser les revenus de l'État, la Banque met aux enchères presque quotidiennement auprès des institutions financières une portion des encaisses du Receveur général sous forme de dépôts à terme. À l'automne 1998, la Banque a mis en place un nouveau système automatisé pour traiter toutes ces adjudications.

Amélioration de l'efficacité des marchés financiers

La Banque a à cœur le développement des marchés financiers canadiens et appuie activement les mesures visant à accroître leur efficacité. En 1998, après de vastes consultations auprès des opérateurs sur le marché, la Banque et le ministère des Finances ont instauré de nouvelles règles s'appliquant aux négociants et aux clients qui participent aux adjudications de bons du Trésor et d'obligations du gouvernement canadien. La Banque a également travaillé, en collaboration avec l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, à l'élaboration d'un nouveau code de déontologie relatif aux opérations qu'effectuent de gros investisseurs sur les titres du gouvernement canadien. Pour soutenir la liquidité du marché obligataire, la Banque a lancé pour le compte du gouvernement un programme pilote visant le rachat des titres de petites émissions qui font l'objet de peu de transactions sur le marché. Cela permettra une augmentation du volume de chaque émission et, partant, une plus grande liquidité des titres.

Gestion des réserves de change du gouvernement et du risque financier auquel il est exposé

La Banque gère les réserves de devises du gouvernement en investissant les avoirs du Fonds des changes et en lançant les emprunts nécessaires, pour garantir le maintien d'un niveau de réserves adéquat. Elle intervient

La méthode employée pour la mise en œuvre de la politique monétaire est liée à la façon dont la compensation et le règlement des paiements s'effectuent chaque jour. En 1998, la Banque a choisi la méthode qu'elle compte utiliser à l'ère du STPGV. Des détails à ce sujet sont fournis dans la livraison de l'automne 1998 de la Revue de la Banque du Canada.

Rapport MacKay

Le Rapport du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien (rapport MacKay), publié en septembre 1998, propose de modifier de façon notable les dispositions régissant le secteur financier canadien. La Banque travaille en étroite collaboration avec le ministère des Finances pour faire en sorte que ces questions importantes soient traitées avec le plus grand soin.



également sur le marché des changes au nom du gouvernement pour influencer les opérations sur le dollar canadien. En raison de la faiblesse de notre monnaie, la Banque a dû intervenir énergiquement par moments en 1998 et aussi mener des opérations d'emprunt massives pour accroître les réserves de liquidités internationales.

La Banque et le ministère des Finances ont adopté au mois de septembre une nouvelle politique d'intervention mieux adaptée à la taille accrue du marché des changes canadien. L'approche retenue est moins automatique et laisse davantage de latitude pour décider du moment et du montant des interventions. La Banque a également participé, de concert avec d'autres pays industriels, aux efforts visant à harmoniser et à améliorer la qualité de l'information transmise au public sur les réserves de devises.

De plus, la Banque mesure et surveille le degré d'exposition du gouvernement au risque financier. En 1998, le ministère des Finances et la Banque ont créé un comité conjoint pour superviser cette activité.

Activités internationales menées pour le compte du gouvernement

Tout au long de 1998, la Banque a conseillé et assisté le gouvernement en ce qui concerne la participation du Canada à plusieurs programmes multilatéraux d'aide financière aux économies émergentes. Au début de l'année, un certain nombre de pays, sous la houlette du G7, se sont entendus pour consentir des lignes de crédit bilatérales à la Corée du Sud en vue d'appuyer le vaste montage financier que le Fonds monétaire international (FMI) avait mis en place à son intention en décembre 1997. La part du Canada s'est élevée à un milliard de

Les accords d'emprunt

En 1962, les pays du Groupe des Dix (G10) ont créé les Accords généraux d'emprunt (AGE), qui s'ajoutent aux ressources ordinaires tirées des quotes-parts versées au Fonds monétaire international (FMI).

Les Nouveaux accords d'emprunt (NAE) sont entrés en vigueur en novembre 1998. Tout comme les AGE, ils permettent au FMI de disposer de ressources supplémentaires pour prévenir ou maîtriser les crises qui pourraient menacer la stabilité du système financier international. Au total, 25 pays ou banques centrales participent à ces nouveaux accords, y compris les pays du G10.

Même si les AGE existent toujours, les NAE constituent le premier et le principal mécanisme d'emprunt utilisé. Grâce à ces deux types d'accord, le FMI dispose d'environ 48 milliards de dollars É.-U. en fonds additionnels. La contribution actuelle du Canada s'établit à quelque 2 milliards.

dollars américains, mais la Corée du Sud n'a pas eu besoin de faire appel à cette ligne de crédit.

En juillet dernier, pour la première fois depuis vingt ans, le FMI a eu recours aux Accords généraux d'emprunt (AGE) en vue d'aider à financer un prêt à la Russie. De même, au mois de décembre, le FMI a fait appel aux Nouveaux accords d'emprunt (NAE), lesquels sont semblables aux AGE, pour appuyer son programme d'assistance financière au Brésil. Les prêts que le Canada a consentis au FMI en vertu des AGE et des NAE font partie de ses réserves internationales de change.

En plus de l'assistance financière fournie par le FMI, la banque centrale du Brésil s'est vu offrir par un groupe de vingt pays industriels une facilité de crédit multilatérale. La part du Canada dans cette opération s'est chiffrée à 500 millions de dollars américains.

Services aux institutions financières

En vertu de la législation fédérale, la Banque est tenue d'offrir un service d'enregistrement des sûretés dans chacune des provinces du pays. Les prê-



Renforcement du système financier international

Au cours de la dernière année, un certain nombre d'initiatives d'envergure ont été lancées dans le but de renforcer le système financier international.

Les trois groupes qui ont été créés en avril pour se pencher sur diverses questions liées à la réforme du système financier ont joué un rôle particulièrement important. Ces groupes de travail étaient constitués de 22 représentants des pays industriels et des économies émergentes. Leurs rapports ont été publiés au mois d'octobre et sont disponibles sur le site Web de la Banque des Règlements Internationaux et celui du Fonds monétaire international (FMI).

Le premier groupe a examiné de quelle façon la transparence et la responsabilisation pouvaient améliorer la tenue d'une économie. Le second a étudié les principes et les politiques qui ont pour effet de promouvoir la stabilité et l'efficacité d'un système financier. Un fait marquant de cette étude est qu'elle fait état d'une initiative canadienne visant à encourager « l'examen par les pairs » des systèmes de surveillance nationaux. Le troisième groupe de travail s'est concentré sur les politiques qui aideraient à prévenir les crises financières internationales et en favoriseraient un règlement ordonné. Il a mis l'accent sur l'importance de régimes de change appropriés, d'une meilleure gestion des risques par les prêteurs, de l'établissement de plafonds aux garanties consenties par les gouvernements et de mécanismes efficaces en cas d'insolvabilité. Le rapport de ce dernier groupe de travail expose un

cadre qui permettrait de faire face aux obligations de paiement de façon concertée et ordonnée et servirait à la fois les intérêts des débiteurs et ceux des créanciers.

La Banque du Canada a participé aux premier et troisième groupes de travail, et le ministère des Finances au second.

À la fin du mois d'octobre, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des pays du G7 ont émis un communiqué dans lequel ils prenaient l'engagement de mener à bien un grand nombre des réformes recommandées par ces trois groupes de travail. Ils déclaraient notamment que leur objectif « est de créer un système financier international pour le XXI^e siècle qui tire l'entier bénéfice de la globalisation des marchés et des flux financiers, minimise les risques de perturbation et protège davantage les plus vulnérables tout en promouvant la stabilité monétaire internationale, élément d'un système financier international stable ». Ils ont également promis de travailler avec d'autres pays à l'adoption de ces réformes.

Deux autres événements ont permis de renforcer le système financier international, à savoir l'entrée en vigueur des Nouveaux accords d'emprunt en novembre, et l'augmentation générale des quotes-parts versées au FMI qui a pris effet en janvier 1999.



teurs déclarent à la Banque leur intention d'accepter certains actifs financiers de leurs emprunteurs en guise de garantie. Ils peuvent consulter ce registre pour voir si ces actifs n'ont pas déjà été donnés en gage.

Pendant plus d'un an, la Banque a cherché d'autres façons d'offrir ce service. Elle a décidé de sous-traiter la conception et l'exploitation d'un nouveau système informatisé, qui a finalement été mis en place au milieu de 1998. En vertu des nouveaux arrangements, les prêteurs peuvent désormais déclarer directement à l'exploitant du système, et ce dans différentes villes au pays, leur intention d'accepter des garanties. Les demandes de consultation du registre peuvent être adressées, comme auparavant, par la poste, par télécopieur ou par messagerie. On prévoit qu'à l'avenir les utilisateurs autorisés pourront consulter le registre au moyen d'Internet.

Services au public

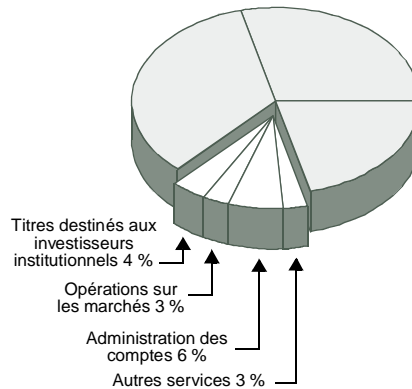
Les banques doivent transférer à la Banque du Canada tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens tenus au Canada qui sont inactifs depuis 10 ans. En 1998, le public a été en mesure pour la première fois d'accéder directement au registre des soldes

non réclamés par l'entremise du site Web de la Banque. Depuis le lancement de cette application en novembre, on a recensé plus de 300 000 visites du site. Cet outil vient s'ajouter à la ligne téléphonique sans frais et à l'adresse électronique créées en 1997.

La Banque a répondu en 1998 à 10 500 demandes de renseignements généraux (soit 46 % de plus que l'année précédente), effectué plus de 50 000 recherches (une augmentation de 79 % par rapport à 1997) et versé au total 4,7 millions de dollars (ce qui représente 36 % de plus que l'année antérieure) à environ 9 800 ayants droit (61 % de plus qu'en 1997).

Maintenant que l'application de recherche électronique de soldes non réclamés est opérationnelle, on s'attend à un nouvel accroissement rapide du nombre des règlements effectués.

Dépenses d'exploitation liées aux services de banque centrale



Dépenses d'exploitation

Les dépenses engagées pour la prestation des services de banque centrale se sont chiffrées à 32 millions de dollars en 1998, ce qui représente tout près de 17 % de l'ensemble des coûts d'exploitation de la Banque. Il s'agit, par rapport à l'année précédente, d'une baisse d'environ 1,5 million de dollars (ou 4,5 %), qui tient essentiellement à des gains d'efficience. Les revenus, qui incluent les sommes reçues en échange de services dispensés à d'autres banques centrales, totalisent presque 1 million de dollars.

Les services relatifs aux titres destinés aux particuliers

En sa qualité d'agent financier, la Banque fournit une gamme de services de gestion de la dette publique. Les services relatifs aux titres d'emprunt détenus principalement par les grands investisseurs institutionnels sont décrits dans la section consacrée à la fonction Services de banque centrale. Les autres servi-

Soldes non réclamés

Le public peut consulter le registre des soldes non réclamés sur le site Web de la Banque à l'adresse suivante :

<http://www.bank-banque-canada.ca/>

Ceux qui n'ont pas accès à Internet peuvent se rendre dans les nombreuses bibliothèques publiques dotées de postes de travail branchés au réseau. On peut également obtenir des renseignements sur les soldes non réclamés auprès de l'un des cinq bureaux régionaux de la Banque ou en appelant au numéro 1 888 891-6398.



ces fournis sont liés aux titres au détail, qui englobent différents titres d'emprunt détenus par les particuliers, dont les obligations d'épargne du Canada (OEC).

Les services relatifs aux titres destinés aux particuliers forment une catégorie à part en ce sens que la Banque les dispense pour le compte de Placements Épargne Canada, une agence du ministère des Finances, et obtient auprès du gouvernement fédéral le remboursement des dépenses qu'elle engage à ce chapitre. L'agence est responsable de la direction du programme de placement des titres au détail, alors que la Banque a pour mandat d'assurer le soutien des opérations et des systèmes. (Le rapport annuel de Placements Épargne Canada est disponible auprès du ministère des Finances.)

Étant donné que des millions de Canadiens détiennent des titres d'État, l'administration de leurs comptes requiert de vastes systèmes informatisés et des centres de renseignements téléphoniques. Par conséquent, les ressources affectées au traitement des titres destinés aux particuliers sont très importantes et n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années en raison de la refonte des principaux systèmes informatiques associée à l'introduction de nouveaux services.

Activités menées par la Banque en 1998

En 1998, la Banque a mis en œuvre, au terme de quatre années de travaux d'élaboration, un nouveau registre informatisé concernant les titres au détail. Il s'agit là d'une transformation majeure d'un système créé dans les années 1970. Des progrès ont été réalisés, pendant l'année, dans l'avancement d'un autre projet pluriannuel, qui consiste en une refonte complète du processus d'administration du mode de souscription des OEC par retenues sur le salaire. Ce mode d'épargne est offert par l'entremise de 15 000 employeurs partout au pays et un grand nombre d'entre eux se sont plaints de sa lourdeur administrative. Le nouveau régime mis en place permet d'alléger considérablement leur charge de travail et élimine les droits que devait payer le gouvernement aux institutions financières en échange de leurs services.

Néanmoins, il représente pour la Banque une tâche additionnelle et il compte pour beaucoup dans l'augmenta-

tion des dépenses d'exploitation liées aux services relatifs aux titres destinés aux particuliers en 1998.

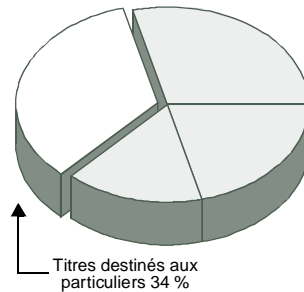
La Banque a aussi apporté un soutien opérationnel en vue de l'ajout durant l'année de nouveaux volets au programme fédéral de titres au détail. Au nombre des nouveautés figurent le lancement des obligations à prime du Canada, qui sont assorties d'un taux d'intérêt plus élevé mais ne sont remboursables qu'une fois l'an, et le prolongement de la période de vente des obligations à prime et des obligations d'épargne du Canada au-delà de la traditionnelle campagne d'automne.

En 1998, la Banque a achevé le regroupement à Ottawa des services aux propriétaires d'obligations dispensés auparavant par ses différentes agences.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses engagées pour la fourniture des services relatifs aux titres destinés aux particuliers se sont élevées à 65,5 millions de dollars en 1998, ce qui représente 34 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque et une augmentation d'environ 18 millions de dollars, ou 37 %, par rapport à 1997. Cette hausse est imputable à l'implantation de nouveaux systèmes informatiques et au soutien accordé au programme élargi de placement des titres au détail. La Banque recouvre toutes ces dépenses auprès du gouvernement fédéral.

Dépenses d'exploitation liées aux services relatifs aux titres destinés aux particuliers



SOMMAIRE FINANCIER





Sommaire financier

Les dépenses d'exploitation

Politique monétaire, monnaie et services de banque centrale

Au cours des dernières années, la Banque a procédé à une revue et à une restructuration en profondeur de ses fonctions essentielles – politique monétaire, monnaie et services de banque centrale – afin de se concentrer davantage sur les activités reliées à la gestion des politiques publiques, sur les besoins de ses clients et sur l'efficacité de ses opérations. Cette stratégie a donné lieu à une diminution de ses dépenses, à une réduction de son personnel régulier et à la vente de neuf des treize immeubles qu'elle possédait.

Parallèlement, la revue et la restructuration de ses activités ont aussi amené la Banque à investir davantage dans les nouvelles technologies et la formation du personnel ainsi que dans l'amélioration des communications et l'expansion des bureaux régionaux. Il a résulté de ces diverses initiatives des économies nettes de plus de 39 millions de dollars en 1998, soit 24 %, par rapport aux dépenses de 1994.

En 1998, la somme des dépenses liées à la politique monétaire, à la monnaie et aux services de banque centrale a été inférieure de plus de 8 millions de dollars aux dépenses de 1997, ce qui représente des économies de 6 %. Cette baisse s'explique

principalement par la diminution du nombre de billets imprimés et d'autres réductions des coûts, attribuables à la rationalisation des opérations et de la prestation des services.

Les dernières répercussions financières de la restructuration se sont fait sentir en 1998. Néanmoins, plusieurs nouveaux programmes prévus dans le cadre des fonctions Monnaie et Services de banque centrale auront pour effet d'accroître les dépenses au cours des prochaines années. Les coûts liés aux billets de banque devraient aussi augmenter en 1999 en raison de la constitution de stocks supplémentaires, mais la hausse sera compensée par une réduction de ces coûts en l'an 2000.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque fournit des services à Placements Épargne Canada – l'agence chargée du programme des titres au détail. La loi pertinente a été modifiée vers le milieu de l'année 1997 pour permettre à la Banque de recouvrer les coûts des services qu'elle fournit à l'agence et ainsi clarifier l'imputabilité de ces services. Les dépenses d'une année complète ont été recouvrées pour la première fois en 1998.

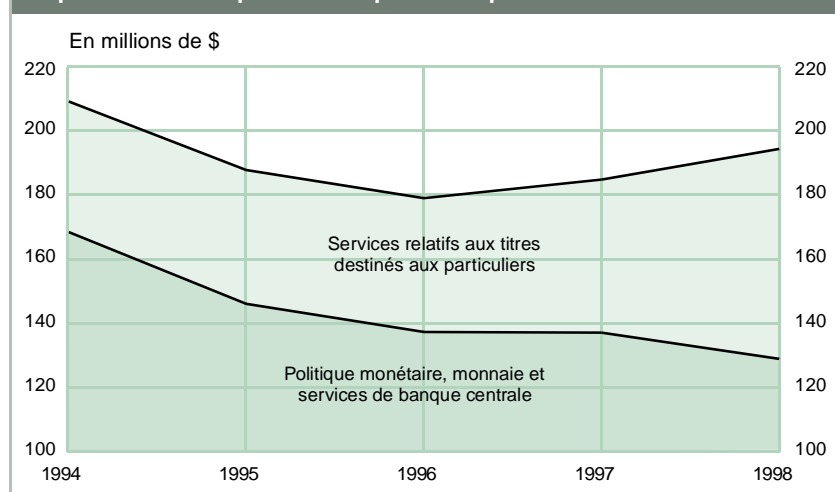
Comme d'autres fonctions de la Banque, les services relatifs aux titres destinés aux particuliers ont fait l'objet d'une réorganisation au cours des dernières années. En 1998, les dépenses ont été supérieures de 18 millions de dollars à celles de 1997 à cause des changements importants apportés à des

systemes informatiques majeurs et des dépenses engagées pour appuyer la prestation de nouveaux services. La mise en place de nouvelles techniques et le regroupement des opérations sur obligations ont toutefois permis la réalisation de certaines économies.

Dépenses salariales

En 1998, la Banque a rajusté les salaires de ses employés de 3 % en moyenne, conformément à l'objectif qu'elle s'est fixé de se doter d'une structure salariale concurrentielle et équitable. En outre, le coût plus élevé des spécialistes en technologie de l'information – dû en grande

Répartition des dépenses d'exploitation par fonction





partie aux pressions du marché engendrées par le besoin de s'assurer que les systèmes informatiques fonctionneront bien après le passage à l'an 2000 – a fait grimper les dépenses salariales d'encre 4 %.

Les autres dépenses et revenus

La Banque a enregistré des revenus exceptionnels nets de 8,3 millions de dollars, provenant principalement de la vente de quatre immeubles situés à Winnipeg, Montréal, Toronto et Saint John au Nouveau-Brunswick. Ces immeubles étaient devenus inutiles par suite de la mise en place du nouveau système de distribution des billets de banque et du regroupement des services sur obligations et des services bancaires. Les gains découlant de ces ventes ont été partiellement contrebalancés par des dépenses de un million de dollars liées à la dernière phase du Programme de réaménagement des effectifs, qui a eu lieu en 1998.

Les revenus de placement

Les revenus que la Banque tire de ses placements ont totalisé 1,8 milliard de dollars en 1998, ce qui représente une augmentation de 14 % par rapport à l'année précédente. Ces revenus proviennent surtout des intérêts produits par le portefeuille de titres d'État que la Banque détient principalement en contrepartie des billets de banque qu'elle émet. Les revenus nets versés par la Banque au gouvernement canadien se sont établis à 1,7 milliard de dollars en 1998, en hausse de 17 % par rapport à 1997.

Toutefois, les revenus nets ne constituent pas un bon indicateur de la qualité de la gestion de la Banque. Celle-ci intervient sur les marchés financiers pour réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de politique monétaire et non pour maximiser ses revenus, ceux-ci étant en grande partie fonction du niveau général des taux d'intérêt. Pour ces raisons, le niveau des dépenses d'exploitation est un meilleur indicateur de l'utilisation que la Banque fait des deniers publics.

Répartition des dépenses d'exploitation par fonction

En millions de dollars

	1998	1997	1996	1995	1994
Politique monétaire	40,7	37,6	35,0	33,0	33,8
Monnaie	56,0	65,7	69,6	80,0	101,4
Services de banque centrale	32,2	33,7	32,7	33,1	33,3
	<u>128,9</u>	<u>137,0</u>	<u>137,3</u>	<u>146,1</u>	<u>168,5</u>
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers	65,5	47,7	41,7	41,7	40,7
Dépenses recouvrées — Services relatifs aux titres destinés aux particuliers*	(65,5)	(28,9)			
Autres dépenses (revenus)	(8,3)	(11,6)	34,7	33,0	
Dépenses d'exploitation nettes	<u>120,6</u>	<u>144,2</u>	<u>213,7</u>	<u>220,8</u>	<u>209,2</u>

* Voir à la page 42, sous la note 1, le paragraphe concernant les Services relatifs aux titres destinés aux particuliers.



États financiers

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1998



Banque du Canada **Responsabilité à l'égard de l'information financière**

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, qui ont été appliqués de façon constante. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de cette responsabilité, la direction a mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité des données financières, la protection des biens et l'efficacité des opérations. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit s'assurer que la direction remplit ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels de la Banque et les fait approuver par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Coopers & Lybrand et Caron Bélanger Ernst & Young, dont le rapport figure ci-après.

G. G. Thiessen, gouverneur

L. T. Requard, secrétaire général

Ottawa, Canada

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA

C. P. 813, SUCCURSALE B

OTTAWA, CANADA
K1P 5P9

P.O. BOX 813, STATION B

CARON BÉLANGER ERNST & YOUNG

COOPERS & LYBRAND

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 1998 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque au 31 décembre 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Caron Bélanger Ernst & Young
Comptables agréés

Coopers & Lybrand
Comptables agréés

Ottawa, Canada
le 22 janvier 1999



Banque du Canada

État des revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
	En millions de dollars	
REVENUS		
Revenus de placements	<u>1 799,4</u>	<u>1 578,6</u>
DÉPENSES par fonction (notes 1 et 3)		
Politique monétaire	40,7	37,6
Monnaie	56,0	65,7
Services de banque centrale	32,2	33,7
	<u>128,9</u>	<u>137,0</u>
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers — Dépenses	65,5	47,7
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers — Dépenses recouvrées	(65,5)	(28,9)
Autres revenus — Montant net	(8,3)	(11,6)
	<u>120,6</u>	<u>144,2</u>
REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	<u>1 678,8</u>	<u>1 434,4</u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)



Banque du Canada

Bilan

au 31 décembre 1998

ACTIF	1998	1997
	<u>En millions de dollars</u>	
Dépôts en devises étrangères		
Devises américaines	321,1	383,1
Autres devises	6,2	3,2
	<u>327,3</u>	<u>386,3</u>
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	655,7	363,3
Placements (note 8)		
Bons du Trésor du Canada	10 563,8	14 065,0
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	6 302,2	4 165,7
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	10 880,1	8 799,7
Autres placements	4 455,7	3 434,1
	<u>32 201,8</u>	<u>30 464,5</u>
Immeubles de la Banque (note 4)	188,0	189,0
Autres éléments de l'actif (note 5)	436,4	346,1
	<u>33 809,2</u>	<u>31 749,2</u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)



PASSIF	1998	1997
	En millions de dollars	
Capital versé (note 6)	5,0	5,0
Fonds de réserve (note 7)	25,0	25,0
Billets de banque en circulation	32 637,5	30 542,0
Dépôts		
Gouvernement du Canada	10,6	40,6
Banques à charte	578,7	539,0
Autres membres de l'Association canadienne des paiements	73,5	24,6
Autres dépôts	243,7	278,3
	906,5	882,5
Passif en devises étrangères		
Gouvernement du Canada	162,0	231,2
Autres éléments du passif	73,2	63,5
	33 809,2	31 749,2

G. G. Thiessen, gouverneur

F. J. Mahoney, comptable en chef

Au nom du Conseil

W. Dubowec, F.C.A., président du Comité de la vérification

J. Maxwell, administratrice principale



Banque du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998

1. Les fonctions de la Banque

Les principales responsabilités de la Banque du Canada sont énoncées dans la *Loi sur la Banque du Canada* et peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions, qui sont décrites ci-après. Les dépenses d'exploitation nettes inscrites dans l'*État des revenus et dépenses* sont ventilées selon ces quatre fonctions. Certains chiffres de la période précédente ont été réagencés de manière à être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré. Les dépenses d'exploitation nettes réparties entre les principales catégories de dépenses sont présentées à la note 3.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet de gérer le rythme d'expansion monétaire d'une façon qui soit compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie.

Monnaie

La Banque est chargée d'émettre les billets de banque canadiens. À ce titre, elle s'occupe de concevoir les billets (y compris les caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), de les faire imprimer, de les distribuer et, au besoin, de les remplacer.

Services de banque centrale

La Banque mène diverses activités en vue de régler et d'appuyer les principaux systèmes canadiens de compensation et de règlement des paiements et des autres opérations financières. Elle offre également un certain nombre de services de banque centrale au gouvernement fédéral, aux institutions financières et au public et leur donne des conseils à cet égard. De plus, la Banque conseille le gouvernement fédéral sur des questions liées à la dette publique, émet des titres d'emprunt, tient les dossiers des propriétaires d'obligations et effectue les paiements d'intérêts et les remboursements de titres.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

À titre d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque fournit un soutien à l'agence Placements Épargne Canada au chapitre des systèmes et de l'exploitation pour tout ce qui touche au Programme de placement de titres sur le marché de détail du gouvernement fédéral; elle s'occupe d'émettre des titres d'emprunt, de tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et d'effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres. La Banque recouvre auprès du gouvernement fédéral le coût complet des opérations liées aux titres destinés aux particuliers, ce qu'elle a commencé à faire en juin 1997, à la suite de modifications apportées à la *Loi sur la Banque du Canada*.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Comme les états font clairement ressortir toutes les modifications importantes survenues dans la situation financière, il n'a pas été nécessaire d'établir un état distinct de l'évolution de la situation financière; un tel tableau n'aurait apporté aucun complément d'information utile. Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des intérêts sur les avances consenties à une banque dont la liquidation a été ordonnée, lesquels ne sont inscrits que lorsqu'ils sont perçus.

b) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'actif détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien, lesquels sont décrits à la note 11, paragraphe a), sont convertis en dollars canadiens aux taux de change stipulés dans les contrats. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des devises étrangères et des opérations sur devises sont imputés aux revenus.

**c) Avances**

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont des prêts que la Banque consent au taux d'escompte à des fins de trésorerie. Il s'agit généralement de prêts à un jour entièrement garantis.

d) Placements

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont imputés aux revenus.

e) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts d'acquisition de logiciels ne sont inscrits à l'actif que s'ils dépassent 2 millions de dollars. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

f) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont généralement constitués de dépôts à vue en dollars canadiens qui ne sont pas rémunérés.

g) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Dépenses par catégorie

	1998	1997
	En millions de dollars	
Traitements	77,2	72,3
Avantages sociaux et autres frais de personnel	14,8	17,7
Coût des billets de banque	14,8	18,4
Entretien des immeubles, après déduction des revenus de location	22,2	26,1
Services et fournitures	43,4	30,7
Amortissement	23,7	22,3
	196,1	187,5
Dépenses recouvrées		
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers	(65,5)	(28,9)
Autres	(1,7)	(2,8)
	128,9	155,8
Autres dépenses (revenus)		
Réaménagement des effectifs (note 9)	1,0	2,5
Divers	(9,3)	(14,1)
	120,6	144,2
Total	120,6	144,2

Les traitements et les avantages sociaux du personnel affecté à l'entretien des immeubles ne sont pas inclus sous *Traitements* ou *Avantages sociaux et autres frais de personnel* mais plutôt dans les dépenses d'entretien des immeubles.



Les dépenses recouvrées sont constituées des droits que perçoit la Banque sur un certain nombre de services.

Sous *Divers*, les chiffres indiqués pour 1998 et 1997 tiennent principalement à des gains comptables nets résultant de la vente des immeubles de la Banque.

4. Immeubles de la Banque

	1998			1997		
	En millions de dollars					
	Coût	Amortis- sément cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sément cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	168,0	65,1	102,9	201,0	88,2	112,8
Matériel informatique et logiciels	61,6	24,6	37,0	36,1	24,0	12,1
Autre équipement	136,5	88,4	48,1	132,5	83,0	49,5
	366,1	178,1	188,0	369,6	195,2	174,4
Projets en cours	-	-	-	14,6	-	14,6
	366,1	178,1	188,0	384,2	195,2	189,0

5. Autres éléments de l'actif

Dans cette catégorie figure l'intérêt couru sur des placements totalisant 352,1 millions de dollars (286,4 millions de dollars en 1997).

6. Capital versé

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

7. Fonds de réserve

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve générale de la Banque. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars.

8. Placements

Les placements comprennent des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada ainsi que des avoirs détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien, lesquels sont décrits à la note 11, paragraphe a).

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. À la fin de l'exercice, le rendement moyen du portefeuille de bons du Trésor de la Banque, dont l'échéance moyenne est de trois mois, était de 5,0 % (3,9 % en 1997), tandis que celui des obligations échéant dans les trois ans et celui des obligations échéant dans plus de trois ans étaient de 6,6 % (6,6 % en 1997) et de 6,9 % (7,8 % en 1997) respectivement.

9. Réaménagement des effectifs

Par suite d'une revue approfondie de ses activités, la Banque a rationalisé un certain nombre de ses opérations, ce qui a entraîné au cours des trois dernières années l'élimination d'environ 640 postes au total. Les réductions d'effectifs se sont effectuées par des départs à la retraite anticipés et des départs volontaires, ainsi que par des mises à pied concentrées dans les agences de la Banque, situées dans différentes villes canadiennes, où les possibilités de réaffectation étaient limitées. La Banque a porté dans ses comptes une somme de 33 millions de dollars en 1995, de 5 millions de dollars en 1996 et de 2,5 millions en 1997 afin de couvrir les coûts liés aux cessations d'emploi. Le 31 décembre 1998, date à



laquelle le programme de réaménagement des effectifs a pris fin, ces coûts s'élevaient à 41,5 millions de dollars au total, alors qu'une provision globale de 40,5 millions de dollars avait été prévue. L'excédent est comptabilisé avec les dépenses pour 1998.

10. Régime de pension

La Banque offre à ses employés un régime de retraite à prestations déterminées dont elle est le répondant et qui est agréé en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Les prestations de pension versées sont fonction des années de service et des taux de rémunération.

Des évaluations actuarielles du Régime de pension sont effectuées périodiquement par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. La valeur de l'actif du Régime de pension est établie en fonction des cours du marché. Selon la dernière évaluation actuarielle, datée du 31 décembre 1995, la valeur actuelle estimative des prestations de pension accumulées se chiffre à 449,6 millions de dollars au 31 décembre 1998 (436,5 millions en 1997), tandis que la valeur estimative de l'actif du Régime de pension établie en fonction du marché s'élève à 565,5 millions de dollars (512,3 millions en 1997).

En 1998, le poste des dépenses liées au Régime de pension a affiché un solde créditeur de 4,3 millions de dollars (1,3 million de dollars en 1997). Ces dépenses comprennent le coût comptabilisé sur la base d'évaluations actuarielles des prestations de pension acquises par les employés au cours de l'année, l'amortissement des coûts liés aux services passés et les gains ou pertes actuariels. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne prévue des années de service restantes des participants au Régime, qui est actuellement de 12 ans.

11. Engagements

a) Contrats de devises

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque du Canada conclut des contrats d'achat et de vente de devises. Plus particulièrement, elle conclut des swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien dans le cadre des opérations de trésorerie qu'elle effectue au sein du système bancaire canadien. Ces opérations, qui sont menées avec l'accord du ministre des Finances en vertu d'une autorisation permanente, consistent en l'achat temporaire par la Banque de devises du Fonds des changes; ces devises sont payées en dollars canadiens au taux de change en vigueur, et la Banque s'engage à les revendre plus tard au même taux. La juste valeur de ces avoirs n'est pas sensiblement différente de leur valeur comptable. À la fin de l'exercice, le taux de rendement moyen de ces placements était de 6,0 % (6,1 % en 1997).

En outre, la Banque du Canada a conclu des accords de swap de devises avec deux autres banques centrales. Le premier, avec la Réserve fédérale des États-Unis, se chiffre à 2 milliards de dollars É.-U., et le deuxième, avec la Banque du Mexique, à 1 milliard de dollars canadiens. Aucun tirage n'a été effectué sur ces deux mécanismes en 1998 et en 1997.

Le tableau ci-après fait état de l'encours des engagements découlant des contrats de devises.

		1998	1997
		En millions de dollars	
Contrats de devises	- achats	95,6	95,8
	- ventes	4 644,3	3 573,8

Au 31 décembre 1998, l'encours des contrats de devises comprenait pour 4 548,7 millions de dollars en engagements de vente conclus dans le cadre de swaps avec le Fonds des changes (3 476,2 millions en 1997).



b) Contrats de titres

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des contrats d'achat et de vente de titres. Le tableau suivant montre l'encours des engagements découlant de ces contrats.

		1998	1997
		En millions de dollars	
Contrats de titres	- achats	1 552,5	-
	- ventes	-	-

Au 31 décembre 1998, l'encours des contrats de titres consistait en des engagements d'achat totalisant 1 552,5 millions de dollars (encours nul à la fin de 1997) dans le cadre de cessions en pension, lesquelles ont été réglées le 4 janvier 1999.

12. Le passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème du fait surtout que de nombreux systèmes informatiques sensibles aux dates n'ont pas été programmés de façon à reconnaître l'an 2000. L'arrivée du nouveau millénaire représente donc un défi de taille pour toutes les entreprises et tous les organismes. Si l'on ne remédie pas à la situation, ce qu'il est convenu d'appeler le bogue de l'an 2000 risque d'avoir des conséquences sur l'exploitation et l'information financière qui pourraient aller d'erreurs mineures à la défaillance de systèmes essentiels. Ces répercussions pourraient se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date. Même si elle fait de son mieux pour limiter les conséquences que pourrait avoir le bogue de l'an 2000 sur ses activités, la Banque du Canada ne peut être certaine que tous les aspects du problème ayant une incidence sur elle, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs et d'autres tiers, seront entièrement résolus.

La Banque a établi un plan d'action pour faire face au bogue de l'an 2000. Les objectifs qu'elle s'est fixés sont de veiller à ce que ses systèmes essentiels continuent de bien fonctionner, de coordonner la vérification des systèmes qu'elle partage avec des partenaires de l'extérieur et de mettre en place des plans appropriés de reprise des opérations en cas de perturbation ou de défaillance des systèmes. Une équipe d'employés spécialisés se consacre depuis 1997 à la mise en œuvre du plan d'action de la Banque et s'occupe de l'administration, de l'orientation et du soutien des initiatives se rapportant au passage à l'an 2000.



Conseil de direction

Gordon G. Thiessen, gouverneur
Bernard Bonin, premier sous-gouverneur

Sous-gouverneurs

Charles Freedman
W. Paul Jenkins

Tim E. Noël
Sheryl Kennedy

Conseillers

Serge Vachon¹
Janet Cosier
Donald R. Stephenson

Pierre Duguay
Vaughn O'Regan
David Laidler²

L. Theodore Requard, secrétaire général

Département des Marchés financiers

Ronald M. Parker, chef
Nicholas Close, sous-chef
Patrick E. Demerse, directeur des Opérations sur le marché
et de l'Analyse
D. Mark Zelmer, conseiller en recherches
George C. Nowlan, chef de bureau régional, Toronto
Louis-Robert Lafleur, chef de bureau régional, Montréal

Département des Recherches

David J. Longworth, chef
Brian O'Reilly, sous-chef
Irene Ip, conseillère en recherches
Tiff Macklem, conseiller en recherches
Paul R. Fenton, représentant régional principal – Analyse
économique

Département des Études monétaires et financières

John G. Selody, chef
Clyde A. Goodlet, conseiller en politiques
de réglementation
Jean-Pierre Aubry, sous-chef
James F. Dingle, conseiller en recherches³
Kevin Clinton, conseiller en recherches

Département des Relations internationales

John D. Murray, chef
James E. Powell, sous-chef
Lawrence Schembri, conseiller en recherches

Département des Opérations bancaires

Bonnie J. Schwab, chef
Gerry Gaetz, directeur des Services relatifs aux billets
Jim Reain, directeur des Services bancaires
Charles Spencer, directeur des Services à la clientèle

Services des titres gouvernementaux

Roy L. Flett, chef
William G. Percival, directeur des Opérations et de
l'Administration
Edward P. Fine, directeur du Service à la clientèle et de la
Planification stratégique

Services à la Haute Direction et Services juridiques

L. Theodore Requard, secrétaire général
Deborah M. Duffy, avocate générale

Services de communication

Bruce Yemen, chef
Jocelyne Charron, sous-chef

Services techniques

Daniel W. MacDonald, chef
F. J. Bruce Turner, directeur de l'Expansion des secteurs d'activité
Chris J. Hemstead, directeur des Systèmes et solutions
informatiques
John Otterspoor, directeur du Milieu de travail général

Services de gestion

Janet Cosier, chef
Frank J. Mahoney, directeur du Centre des opérations et
comptable en chef
Richard A. J. Julien, directeur des Services à la clientèle et
aux employés
Claude Montambault, conseiller en ressources humaines

Département de la Vérification

Peter Koppe, vérificateur interne

1. Également président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

2. Conseiller spécial invité

3. Également vice-président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

Nota : Postes occupés au 26 février 1999



Représentants principaux (Analyse économique)

Halifax (provinces de l'Atlantique)
Paul R. Fenton

Montréal (Québec)
Louis-Robert Lafleur

Toronto (Ontario)
Brigid Brady

**Calgary (provinces des Prairies et Territoires
du Nord-Ouest)**
Hung-Hay Lau

Vancouver (Colombie-Britannique et Yukon)
Farid Novin (par intérim)

Représentants principaux (Opérations)

Halifax (provinces de l'Atlantique)
Robert Dolomont

Montréal (Québec)
Lorraine Laviolette

Toronto (Ontario)
Michael D. Stockfish

**Calgary (provinces des Prairies et Territoires
du Nord-Ouest)**
Harry Hooper

Vancouver (Colombie-Britannique et Yukon)
Gerrit Bilkes

Nota : Postes occupés au 26 février 1999

Pour de plus amples renseignements sur la Banque

Internet

<http://www.bank-banque-canada.ca/>

Accès rapide aux communiqués de presse et aux allocutions du gouverneur, à un grand nombre de nos principales publications, à des données financières à jour ainsi qu'à un compte rendu portant sur la préparation de la Banque au passage à l'an 2000.

Information publique

Pour obtenir des renseignements généraux sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service d'information publique :

Téléphone : 1 800 303-1282

Télécopieur : (613) 782-7713

Pour se renseigner sur les soldes non réclamés :

Téléphone : 1 888 891-6398

Adresse électronique :
soldesnr@bank-banque-canada.ca

Publications

Rapport sur la politique monétaire

Sommaire détaillé des politiques et des stratégies de la Banque du Canada et analyse de la conjoncture économique et de son incidence sur l'inflation. Publication semestrielle gratuite.

Revue de la Banque du Canada

Condensé trimestriel de commentaires sur l'actualité économique, d'articles de fond et de tableaux statistiques. Sur abonnement.

Bulletin hebdomadaire de statistiques financières

Recueil de 20 pages de statistiques sur les banques et le marché monétaire. Sur abonnement.

Pour se renseigner sur ces publications et d'autres, s'adresser au :

Service de la diffusion des publications
234, rue Wellington, Ottawa K1A 0G9

Téléphone : (613) 782-8248

Adresse électronique :
publications@bank-banque-canada.ca